

domaine et une manière commode de dire que les provinces cherchent à imposer leurs conditions au gouvernement fédéral. Le ministre ne me croit pas, je l'espère, naïf au point de nier que des manigances politiques s'exercent, non seulement entre les provinces mais entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous l'admettons comme un fait, mais je le répète, là n'est pas la question.

A notre avis, le gouvernement fédéral n'a pas su donner une orientation dans ce domaine; il a fait preuve d'une certaine irresponsabilité en faisant venir des immigrants au pays et en ne s'occupant plus d'eux, en ne prenant pas des moyens qui sont sûrement de sa compétence et qu'il avait sûrement l'obligation morale d'adopter. Cela ne vaut pas seulement pour le recyclage mais pour le logement, le genre de promesses que l'on fait, la publicité que l'on assure et les agents de recrutement que nous envoyons dans les autres pays. Nous nous montrons injustes. Le moment est venu de faire preuve d'équité au pays et, pour le gouvernement, de donner une orientation dans tout le domaine de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. l'Orateur suppléant (M. Tardif):** Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je vais d'abord répondre au député de Waterloo-Sud (M. Saltsman). Je ne crois pas avoir dit—je m'exprimais en français à ce moment-là et il y a peut-être eu quelques variantes dans l'interprétation en anglais—que rien ne faisait défaut dans mon ministère, qu'il n'y avait aucune friction ni aucune lacune, car je sais qu'il y en a. Nous ne saurions faire des changements de l'ampleur de ceux que nous avons apportés sans éprouver certaines difficultés ni sans faire certaines adaptations.

Ce nouveau programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1967 seulement; non pas il y a cinq ans, mais il y a six mois. Pour ce qui est de la formation des adultes, l'ancien accord est toujours en vigueur et le sera encore un an; aussi est-il un peu tôt, il me semble, pour déclarer à la Chambre que le programme est un échec, tout simplement parce qu'au cours des cinq ou six derniers mois, il n'a pas correspondu exactement à l'idée que s'en faisaient les députés. Tant de changements ont dû être apportés que je suis disposé à reconnaître qu'il y a des griefs bien fondés au sujet de notre programme de formation.

J'ignore combien de fois je devrai le répéter, monsieur l'Orateur, mais pourrais-je dire au député de Waterloo-Sud que, s'il est vrai

qu'un immigrant qualifié ne peut pas se servir de sa spécialité au Canada faute de pouvoir parler l'une des deux langues officielles, cette personne a le droit de demander un cours en vertu du programme de recyclage. Un centre qui n'a pas adopté cette politique ne suit pas les instructions qui lui ont été données. En effet, telle est notre politique, et nous sommes prêts à assumer les frais pertinents et à payer des allocations si un immigrant a besoin d'un cours de langue pour pouvoir exercer sa spécialité.

**M. Saltsman:** Demain, nous mettrons cela à l'épreuve.

**L'hon. M. Marchand:** D'accord. Si les honorables députés veulent que je répète cela en français pour que ce soit très clair, je suis prêt à le faire; cependant, je pense que nous avons ici un bon service de traduction. Je le répète, notre programme n'est pas parfait. Nul n'atteindra probablement jamais à la perfection dans un programme de ce genre. Toutefois, je pense qu'il est bon et qu'il permettra d'atteindre les objectifs décrits par la mesure législative à l'étude.

Je ne pense pas qu'au stade actuel le problème des relations fédérales-provinciales ait quelque rapport avec l'élaboration de ce programme. A mon avis, nous avons réglé tous nos différends lors de la dernière conférence, en juillet, et j'ai tout lieu de croire que le programme sera bien accueilli par toutes les provinces, y compris celle du député. Je sais que les Terre-Neuviens sont heureux. Les députés diront peut-être qu'il leur faut l'être, mais ils le sont. Il en est de même dans bien d'autres provinces. Nous avons établi au Québec une commission consultative pour le recyclage des adultes, et tout ira bien. Le programme prendra corps d'ici quelques mois. Il ne sera pas parfait, qu'on ne l'oublie pas. Il y aura encore des griefs; nous en aurons toujours, mais ce sera le programme que j'avais à l'esprit.

● (5.50 p.m.)

Quant aux agences de placement privées, mon ministère n'a pas l'intention de les supprimer. Je veux toutefois que nos bureaux de placement et nos centres de main-d'œuvre fonctionnent efficacement. Si les agences de placement privées ne peuvent soutenir la concurrence, c'est qu'elles manquent d'esprit d'entreprise. Nous ne les supprimerons pas; telle n'est pas notre intention. Elles ont un rôle à jouer et certaines sont utiles au pays. Je suis sûr qu'elles sont capables de concurrencer nos centres de main-d'œuvre et qu'elles resteront utiles. Nous ne nous proposons pas de les faire disparaître, mais nous vou-